

Séance
extraordinaire
du 28 mai 2024
À 19h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-HUITIÈME
(28^e) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER
DE 19 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE
VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y prend part.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.05.281

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

24.05.282

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère Annie Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. Mesure disciplinaire.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24.05.283

MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général dans sa note de service datée du 28 mai 2024 sur une mesure disciplinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal procède au congédiement de l'employé concerné dans ladite note de service et mandate le directeur général à négocier, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, les termes d'une entente de départ.

24.05.284

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

24.05.285

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.05.286

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h58

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint